



Mélanges en cuve

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2018-2469
Demande : Mélanges en cuve
Produit : Herbicide CS-100-31155
Numéro d'homologation : 32576
Principe actif (p.a.) : Pyroxsulam, Thifensulfuron-méthyle, Tribénuron-méthyle et Metsulfuron-méthyle
Numéro de document de l'ARLA : 2923387

Contexte

L'herbicide CS-100-31155 est homologué pour une utilisation sur le blé de printemps et le blé dur pour le contrôle sélectif en postlevée ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. Pour obtenir des précisions sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions, et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, se reporter à l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à étendre l'homologation de l'herbicide CS-100-31155 afin d'inclure sept options de surfactants non ioniques supplémentaires : Adjuvant Liberate (n° d'homologation 29491), Ag-Surf II (n° d'homologation 30267), Dispersant/activateur liquide non ionique HiActivate (n° d'homologation 31817), Super mouillant adjuvant (n° d'homologation 17402), Enhance (n° d'homologation 29270), Pro-Surf II (n° d'homologation 28327) et Sentry (n° d'homologation 28343) appliqués à 0,25 % v/v.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, car la formulation du produit demeure inchangée.

Évaluation des risques pour la santé et l'environnement

Aucune évaluation des risques pour la santé et l'environnement n'est requise, car la dose d'application et le profil d'emploi de l'ensemble des composants des mélanges en cuve demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

Une analyse raisonnée citait de précédents produits contenant des principes actifs similaires qui sont homologués sur chaque étiquette de surfactant non ionique (Adjuvant Liberate, Ag-Surf II, Dispersant/activateur liquide non ionique HiActivate, Super mouillant adjuvant, Enhance, Pro-Surf II et Sentry). Avec une application à 0,25 % v/v, l'efficacité et la tolérance des cultures ne devraient pas être compromises lorsque l'une des options de surfactant non ionique est appliquée avec l'herbicide CS-100-31155 sur les cultures et les mauvaises herbes qui figurent sur l'étiquette du produit. Les producteurs auront une option de surfactant supplémentaire à leur disposition et une plus grande flexibilité quant à la gestion des mauvaises herbes à feuilles larges et des mauvaises herbes graminées pour les cultures qui figurent sur l'étiquette du produit.

Conclusion

L'ARLA a procédé à l'évaluation de la demande en question et a jugé que conformément à l'étiquette, les informations soumises étaient adéquates pour appuyer l'ajout de sept options de surfactants non ioniques : Adjuvant Liberate, Ag-Surf II, Dispersant/activateur liquide non ionique HiActivate, Super mouillant adjuvant, Enhance, Pro-Surf II et Sentry.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

2892295 2018, Rationale to Support the use of Additional Non-Ionic Surfactants with FMC CS-Blend Herbicide Products, DACO: 10.2,10.2.3,10.2.3.1,10.3,10.3.2,10.3.2(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.